



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 mars 2023

**DEPARTEMENT**

LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**

NERAC

**CANTON**

NERAC

**Nombre de conseillers**

**en exercice :** 29

**Présents :** 21

**Votants :** 25

**OBJET :**

Composition du Conseil  
d'Administration du Comité de  
Jumelage Italien Nérac-Mesola

**N° 045/2023**

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 16 mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 10 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, GELLY, SANCHEZ, CASEROTTO Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, BOZZELLI, GOLFIER, IBN-SALAH, Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DESSAINTS, GARBAY, DULOUDARD, FONTANEL, GOUJON, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.

Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUDARD.

Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.

Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.

Mesdames SERRES-SOLANO et PRADO et Monsieur VICENTE.

**Absent non excusé :**

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame FONTANEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.

La liste des délibérations de la séance du 24 janvier 2023 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Madame CASEROTTO**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le conseil d'administration du comité de jumelage italien Nérac-Mesola conformément à ses statuts, doit être composé de 8 représentants de la municipalité et 9 représentants de l'association. Il est donc demandé à la commune de Nérac de désigner, au sein des élus municipaux, huit représentants auprès du conseil d'administration du comité.

**AR Prefecture**

047-214701955-20230316-DEL452023-DE  
Reçu le 22/03/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Considérant l'exposé du Maire  
Après en avoir délibéré  
DECIDE à l'UNANIMITE

- De désigner : Mesdames Ana-Paula BES, Evelyne CASEROTTO, Françoise MEDECIN et Messieurs Nicolas LACOMBE, Thierry BOZZELLI, Frédéric TAROZZI, Hugues DAVID et Jean-François TUFFERY en vue de siéger au conseil d'administration du comité de jumelage italien Nérac-Mesola.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
préfecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

Le MAIRE,

